

Communiqué de presse

Le 26 septembre 2012

Centrale au gaz naturel de Chavalon

Un accord sur la compensation des émissions de CO₂ permet au projet de franchir une nouvelle étape

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Centrale Thermique de Vouvry SA (CTV) ont signé aujourd'hui un contrat portant sur la compensation intégrale des émissions de CO₂ du projet de centrale au gaz naturel de Chavalon. Ce contrat prévoit d'opérer cette compensation via un programme d'économies d'énergie à déployer au niveau national. Après l'octroi de l'autorisation de construire par la Commune de Vouvry en 2009, qui a été contesté par plusieurs recours encore pendants, cet accord constitue une étape clé pour ce projet qui est de nature à contribuer significativement à la sécurité d'approvisionnement du pays.

CTV projette de construire sur le site de Chavalon (Vouvry/VS), une centrale à cycle combiné au gaz naturel d'une puissance de 400 mégawatts (MW). Représentant une production annuelle de deux à trois térawattheures (TWh), elle pourrait répondre aux besoins annuels en électricité de plus de 500'000 ménages (4'000 kilowattheures/ménage/an).

Le cadre législatif applicable à ce type de projet prévoit l'obligation de compenser intégralement les émissions de CO₂ que la centrale produira tout au long de son exploitation. Il commande également que 70% de ces émissions soit compensées directement en Suisse.

Fruit d'une concertation entre l'OFEV et CTV, le contrat de compensation des émissions de CO₂ relatif au projet de Chavalon a été signé ce jour par les deux parties.

Un programme de compensation innovant

Pour élaborer sa proposition de compensation, CTV s'est appuyée sur des partenaires, experts reconnus par la Confédération et membres du programme SuisseEnergie : InfraWatt, energo et le Groupement professionnel suisse pour les pompes à chaleur (GSP). Ces associations ont identifié, chacune dans leur domaine d'expertise, de nombreux projets qu'elles pourront concrétiser dans les années à venir. Il s'agit notamment de récupérer de la chaleur et de l'électricité dans des installations d'incinération des ordures ménagères et de traitement des eaux usées, de rendre des bâtiments moins énergivores ou encore de développer l'installation de pompes à chaleur. Autant d'initiatives qui ont fait leurs preuves dans le cadre de projets financés par la Confédération au cours des dix dernières années.

Il résulte des travaux menés avec ces associations un programme complet en faveur de l'efficacité énergétique. Les économies d'énergie qu'il représente engendreront une importante réduction des émissions de CO₂, capable de compenser très largement les émissions de la centrale de Chavalon.

Des actions déployées par la Fondation Carmin

Ce programme sera mis en œuvre par la Fondation Carmin. Créée par CTV et financée par l'exploitant de la centrale, elle concrétisera les mesures d'économies d'énergie précitées, en toute indépendance. Au-delà des effets de compensation, les mesures appliquées dans le cadre de ce programme contribueront à l'amélioration de l'efficacité globale de l'infrastructure énergétique nationale. Au niveau économique, elles stimuleront d'importants investissements infrastructurels, la création d'emplois ainsi que la compilation de savoir-faire nouveaux et spécialisés dans le domaine des technologies environnementales.

Chavalon, un projet en ligne avec la stratégie énergétique suisse

Si la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral mise prioritairement sur l'efficacité énergétique et la production reposant sur l'énergie hydraulique et les nouvelles énergies renouvelables, elle relève également la nécessité du recours aux importations d'électricité et à la production thermique utilisant des ressources fossiles pour assurer l'approvisionnement du pays à moyen terme. A ce titre, le projet de centrale à cycle combiné au gaz naturel de Chavalon fait partie intégrante de cette stratégie.

Le permis de construire délivré par la Commune de Vouvry en 2009 a été contesté avec des recours, dont le traitement est actuellement pendant devant le Tribunal administratif cantonal valaisan. La signature de ce contrat est une étape importante pour le projet, permettant de poursuivre son développement en vue de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires.

Dossier de presse et photos : www.chavalon.ch/media/presse

Contacts :

Alexis Fries, Président du Conseil d'administration, 021 315 87 77

Courriel: media@chavalon.ch

Centrale Thermique de Vouvry (CTV) en bref

CTV est une société anonyme dont les actionnaires sont EOS Holding (95%) et Romande Energie SA (5%). Elle a pour mission la construction et l'exploitation d'une centrale thermique à cycle combiné au gaz naturel sur le site de Chavalon (Vouvry/VS) dont elle est propriétaire.

Plus d'informations sur le site www.chavalon.ch